



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/05

Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'amélioration au chemin du Clos à Villars-le-Grand

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 11 avril 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/05. Suite à cette séance une dizaine de questions a été adressée à Alain Bally, Municipal délégué, lequel a répondu avec clarté et transparence ce dont nous le remercions vivement.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Communal du 10 mai 2022, le Conseil avait accepté d'octroyer un crédit de CHF 23'000.00 pour une étude de réalisation d'améliorations du Chemin du Clos à Villars-le-Grand.

Les améliorations suivantes ont été analysées

- L'installation d'un éclairage public
- L'amélioration de l'évacuation des eaux claires (changement de conduite et installation de dépotoir).
- La construction d'un trottoir

Après l'analyse de cette étude, la Municipalité a retenu le demi-projet pour la réalisation de l'éclairage et le remplacement du collecteur uniquement. Elle abandonne l'idée de la réalisation d'un trottoir et un marquage au sol sera réalisé afin de délimiter la zone piétonne. La commission des finances approuve cette décision qui va dans le sens de réaliser uniquement les travaux nécessaires et de ne pas s'orienter vers une version « luxe » pour ces aménagements.

Vu l'abandon du trottoir le coût des travaux correspond au tableau de la réalisation en 2 phases mentionné dans le préavis 2024/05 soit 289'000.00.

La commission des finances a demandé des précisions sur les différences de montants entre les travaux en 1 ou 2 phases mentionnés dans le préavis. Il en ressort les points suivants :

- Le coût de l'éclairage augmente car il n'est plus lié avec le trottoir qui permettait de conjuguer les travaux de génie civil.
- Il en va de même pour le coût des travaux du collecteur
- L'éclairage installé sera de type LED intelligents
- Le marquage au sol n'est pas compté dans le préavis, ce dernier sera réalisé conjointement avec d'autre travaux de marquage et sera pris sur le budget annuel.
- Aucun élargissement de la route actuelle ne sera nécessaire ce qui entraîne qu' aucune modification chez un privé ne sera nécessaire.

Le montant pour les honoraires indiqué dans le préavis tient compte de la partie étude qui a déjà été réalisée et qui a fait l'objet d'une demande de crédit séparée. C'est pourquoi, la partie étude de 23'000.00 a été soustraite au montant total.

Les frais administratifs mentionnés dans le tableau correspondent aux émoluments de la mise à l'enquête, FAO, DGMR, etc...

Les frais budgétés pour les divers sont comptés à hauteur de 15%. Ils devraient largement permettre de parer à toutes mauvaises surprises.

En conclusion, la Commission des finances à l'unanimité propose :

- D'autoriser la Municipalité à changer la conduite des eaux claires sous le chemin du Clos et d'installer un éclairage public.
- De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 289'000.00.
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir en partie cette dépense par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration pour les frais inhérent au collecteur.

La Commission des finances

Salavaux, le 19 avril 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard